12e année. — N° 236. — 10 Décembre 1936

Prix : 2 francs

la Révolution prolétarienne

REVUE BIMENSUELLE SYNDICALISTE REVOLUTIONNAIRE

DANS CE NUMÉRO :

LA RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE

Revue bimensuelle syndicaliste révolutionnaire
(Paraissant le 10 et le 25)

◆

CONDITIONS D'ABONNEMENT

FRANCE, ALGERIE, COLONIES

Trois mois	10 fr.
Six mois	20 »
Un an	40 »

EXTERIEUR

Trois mois	13 fr.
Six mois	26 »
Un an	50 »

◆

ADRESSER LA CORRESPONDANCE
concernant la Rédaction et l'Administration à la *Révolution Prolétarienne*
54, rue du Château-d'Eau, Paris-10e

◆

PERMANENCE :
Tous les soirs, de 18 à 19 heures

◆

Téléph. : BOTzaris 21-02

◆

UTILISER POUR LES ENVOIS DE FONDS
notre compte chèques postaux :
Révolution Prolétarienne 734-99 Paris

SOMMAIRE DU N° 236

(10 décembre 1936)

La Ligue Syndicaliste

La Ligue Syndicaliste se propose :

De faire prédominer dans les syndicats l'esprit de classe sur l'esprit de tendance, de secte ou de parti, afin de réaliser le maximum d'action contre le patronat et contre l'Etat ;

De participer à l'œuvre d'éducation syndicale en procédant à l'examen des problèmes pratiques et théoriques posés devant le mouvement ouvrier, et en préconisant la formation de Cercles d'études syndicales ;

De maintenir vivant le précepte de la Première Internationale, d'après lequel l'émancipation des travailleurs ne sera l'œuvre que des travailleurs eux-mêmes.

Crimes en Russie, intrigues en Espagne

I

A chaque crime retentissant des misérables qui gouvernent les Etats totalitaires, le sentiment humain de ce temps tombe un peu plus bas et le crime suivant en est facilité. Après les 16 fusillés de Moscou, que vaut encore la vie d'Edgar André ? La hache d'un bourreau nazi s'abat. Que vaut maintenant la vie du restant des combattants d'Octobre disparus dans les prisons staliniennes ?

Fin novembre, au moment où paraît dans les Cahiers des Droits de l'Homme, *à Paris, l'étrange rapport de M. Rosenmark qui trouve que l'assassinat des compagnons de Lénine a été perpétré dans des formes suffisamment légales, se déroule l'effarant procès de Novosibirsk où le mensonge des aveux s'étale avec une telle impudence que le lecteur des journaux se frotte les yeux; et le crime en est d'un tel cynisme qu'il faudrait remonter fort loin dans l'histoire pour lui trouver un équivalent. Neuf pauvres diables, dont un Allemand, ingénieurs et techniciens d'une mine où s'est produite une catastrophe qui a coûté la vie à 14 ouvriers, comparaissent devant le tribunal et prodiguent les plus incroyables aveux. L'Allemand Stickling s'avoue agent de la Gestapo. Les ingénieurs déclarent avoir provoqué la catastrophe sur instructions des trotskistes pour faire du tort à « notre grand commissaire du peuple Ordjonikidzé » et préparer en U.R.S.S. l'avènement du fascisme ! C'est à la fois infâme et idiot. Au cours des débats, un accusé déclare avoir assisté près de Moscou, en 1927 — en dix-neuf cent vingt sept ! — à une réunion où Trotski scella son alliance avec les nazis. C'est comme je vous le dis, vous n'avez pas la berlue. Naturellement, il n'y a pas, il ne peut pas y avoir un seul trotskiste sur le banc des accusés. Il n'y a que de pauvres diables torturés, terrorisés, complaisants, toute honte bue et toute raison perdue, pris entre la certitude d'être fusillés s'ils résistent et le faible espoir d'en réchapper peut-être à ce prix...*

A chaque instant revient à la cantonnade le nom de ce Mouralov, opposant communiste de gauche, authentique celui-là, depuis 1927, qui prit Moscou en février 1917 et la reprit en octobre 1917, soldat intrépide de deux révolutions. Le voilà perdu. Piatakov, le plus capitulard des capitulards, qui nous lâcha dès 1928 pour se faire le serviteur dévoué du stalinisme, est perdu, lui aussi, contre toute vraisemblance. Nous nous demandions pourquoi, un ami qui le connaît bien et moi-même, et nous ne trouvions que deux explications : Pas de témoins ! — et encore : Piatakov buvait. Il aura, ivre, dit des choses imprudentes, un peu de ce qu'il devait tout de même avoir sur le cœur.

Les neuf accusés sont naturellement condamnés à mort. L'Allemand a été grâcié, bien sûr, et il a sauvé par contre-coup la vie à deux Russes : il n'y a eu que six exécutions.

Et l'on prépare les procès suivants.

Et l'on prépare bien autre chose ailleurs, car tout se tient, car la révolution ouvrière étant une dans le monde, tout ce qui la pourrit, l'ensanglante, la trahit sur un point retentit douloureusement, dangereusement sur d'autres.

II

Débridons la plaie. Pourquoi fait-on encore le silence sur ces choses ? Passe encore pour Vendredi *dont les silences sont éloquents... Voici les faits. Il y a en Espagne un grand parti ouvrier d'opposition communiste, c'est-à-dire fermement hostile à la conception stalinienne du socialisme, à l'Etat totalitaire, au système bureaucratique : le Partido Obrero de Unificación Marxista, — Parti Ouvrier d'Unification Marxiste, par abréviation le P.O.U.M.*

L'un de ses fondateurs, Joaquim Maurin, a été fusillé par les rebelles. Le chef de sa première colonne motorisée, Etchebehere, pur héros prolétarien, a été tué sous Madrid il y a déjà de longues semaines... Et Germinal Vidal, et José Oliver, et Pedro Villarrosa. Les morts de ce parti ne se comptent plus.

Au moment de la constitution de la junte de défense de Madrid, le seul comité qui n'ait pas quitté la capitale est celui du P.O.U.M.; et bien que l'influence de ce parti soit au moins sensiblement égale à celle du parti stalinien, le P.O.U.M. se voit exclu de la junte de défense. Les militants socialistes, syndicalistes et anarchistes souhaitent la collaboration avec lui et le disent à nos amis Andrade et Gorkin. Le ministre anarchiste Juan Lopez (C.N.T.) a sur ce sujet avec les délégués du P.O.U.M. une entrevue dont la presse de Valence publie un compte rendu.

Et l'on apprend que c'est la pression ultimative du parti stalinien et de la légation de l'U.R.S.S. à Madrid qui a fait exclure le P.O.U.M. de la junte de défense. La Batalla *du 27 novembre, commentant ce fait inouï, écrit (que l'on juge de sa modération) :*

« Il est intolérable qu'en nous prêtant une certaine aide, l'on prétende nous imposer des normes politiques déterminées, prononcer des vetos et diriger de fait la politique espagnole. »

Dès lors s'expliquent d'autres agressions commises contre des révolutionnaires espagnols : la mise à sac du local des Jeunesses communistes de Madrid par une bande stalinienne et l'interdiction de l'organe du P.O.U.M. de Madrid, premier attentat à la liberté d'opinion dans la démocratie révolutionnaire.

La Batalla *ajoute que « le consulat soviétique de Barcelone dirige la campagne d'insultes et de calomnies poursuivie contre nous. »*

Campagnes de menaces aussi : les staliniens d'Espagne se plaisent déjà à parler de « faire sentir leur main de fer » (sic). On verra bien. Prenons note toutefois de ce style et de ce ton

Le 28 novembre, le consulat soviétique à Barcelone communique à la presse une note fielleuse accusant formellement la presse du P.O.U.M. d'être « vendue au fascisme international. » L'organe du parti stalinien de Barcelone (le P.S.U.C.) Treball *dénonce catégoriquement les camarades du P.O.U.M. comme les « agents de Franco-Hitler-Mussolini » et ajoute chaque jour que ce sont d'ailleurs des trotskistes, par conséquent des agents de la Gestapo « comme il a été prouvé au procès de Mos-*

cou. » Voyez comme se tiennent toutes ces infamies et si elles mènent loin !

C'est donc pour mieux étrangler les révolutionnaires d'Espagne que l'on assassine les vieux révolutionnaires de Russie !

Il va sans dire que l'influence soviétique est assez réelle sur la presse petite-bourgeoise de Catalogne où bien des politiques souhaitent se défaire un jour des prolétaires révolutionnaires les plus intransigeants. La Humanidad *reprend ces calomnies.*

La Batalla *y répond le 29, dans une note extrêmement ferme et modérée, rappelant ses morts, sa fidélité aux principes du communisme des grandes années et qu'elle a défendu l'U.R.S.S. à des époques où bien de ses laudateurs d'aujourd'hui l'insultaient.*

Alors se produit une curieuse intervention occulte, d'autant plus curieuse que le P.O.U.M. participe au gouvernement de la Généralité de Catalogne, dans lequel mon vieux camarade Nin s'occupe de la Justice. La censure intervient pour empêcher la publication de la note du P.O.U.M. par d'autres journaux que la Batalla.

L'on apprend, à la même heure, que d'obscures intrigues se trament pour éliminer le P.O.U.M. du gouvernement de la Généralité.

Si les manœuvres staliniennes réussissaient (il faudrait pour cela que les camarades de la C.N.T. et de la F.A.I. se laissassent noyauter ou rouler — et ils le payeraient cher par la suite), les étapes suivantes de l'opération seraient assez prévisibles : le consulat soviétique s'efforcerait d'obtenir l'interdiction de la Batalla, *c'est-à-dire d'imposer dans le mouvement ouvrier catalan le régime du bâillon; et pour consommer la mainmise sur ce mouvement, on finirait bien par monter, à l'instar des comédies judiciaires de Moscou et de Novosibirsk, contre des révolutionnaires espagnols, quelques affaires de « complot avec Hitler-Franco-Mussolini »...*

En dénonçant leurs adversaires politiques comme des « agents du fascisme international », devant un peuple souvent ignorant qui se bat pour sa vie, ses foyers, les représentants officiels de l'U.R.S.S. et les staliniens d'Espagne commettent un véritable crime contre la cause commune et en préparent d'autres. Cette calomnie-là est une arme empoisonnée dont on ne peut pas se servir impunément. Au camp retranché de la révolution espagnole, les agents du fascisme doivent être fusillés ou, s'ils sont inconscients, réduits à l'impuissance de nuire. Les révolutionnaires auxquels on essaie de jeter cette boue au visage et qui se sentent acheminés vers un guet-apens, doivent à leur tour mettre leurs calomniateurs au pilori. Les camarades du P.O.U.M. ont donné assez de preuves de force et de sang-froid pour qu'on leur fasse confiance. Puisse l'opinion ouvrière internationale les soutenir avec vigilance.

Victor SERGE.

PENSÉES DE DURRUTI...

Maintenant qu'il ne vit plus, avant que la fièvre des événements n'emporte notre attention et que la légende ne déforme sa réelle figure, essayons de recueillir ce qui prolonge sa vie, c'est-à-dire quelques-unes de ses pensées, de ses expressions, de ses lettres.

Voici d'abord un portrait au front fait par un émigré antifasciste, V. Gozzoli, et publié par *Guerra di classe* :

« ...Nous l'avons retrouvé jeune, souriant, aimable, sûr de lui, décidé, fort et agile dans le geste et la parole, tel que nous l'avions connu à Paris et à Bruxelles.

« Si nous notons quelque chose de différent en lui, c'est de le trouver plus complet, plus complexe, plus « entier » si c'était possible. Harmonieux dans la gaîne que lui fait son vêtement de milicien, pas de galons sur le bras ni dans sa façon de donner des ordres aux camarades des milices...

« ...Le samedi soir 25 octobre, on l'appela de Barcelone par téléphone pour l'inviter à parler au grand meeting qui se tenait le lendemain au Monumental.

« Voici la réponse de Durruti :

« — Les meetings, nous en faisons ici tous les jours, toutes les heures, toutes les minutes.

« Et sans attendre, il accrochait le récepteur

« D'autres fois, bien des fois, très souvent on l'appelait pour lui demander des nouvelles du front.

« Alors venait la réponse inévitable, martelante, agressive, de Durruti :

« — Des cartouches, encore des cartouches et toujours des cartouches. »

La même idée de méfiance envers ceux qui ne mettent pas en concordance la propagande et l'action se fait jour dans sa lettre ouverte adressée aux ouvriers russes ; ce document contient beaucoup de formules ampoulées, forme d'une diplomatie se croyant rusée pour ne pas heurter le seul grand gouvernement fournissant les armes; mais le grain rude de la vérité y subsiste :

« ...Nous n'avons confiance en aucun politicien soi-disant démocrate ou antifasciste; nous avons confiance dans nos frères de classe, dans les travailleurs; c'est à eux de défendre la révolution espagnole comme il y a vingt ans nous avons défendu la révolution russe.

« Ayez confiance en nous; nous sommes de vrais travailleurs; pour rien au monde nous n'abandonnerions nos principes, nous n'humillerions les outils, symbole de la classe ouvrière. »

La conception pratique de la lutte le poursuit comme une idée fixe après sa première visite à Madrid, au temps où le gouvernement y siégeait encore. Au flot d'agitation, qui ne fait que l'irriter, il répond :

« ...La résistance ne se crée pas avec des paroles, mais avec des retranchements. La pioche et la pelle valent autant que le fusil. Il faut mobiliser dans Madrid une quantité de viveurs et de parasites qui restent à l'arrière-garde. Il est aussi nécessaire d'économiser

l'essence utilisée pour les autos. Dans le secteur du Centre, il faut établir un réseau de tranchées, parapets et barbelés. Que Madrid tout entier vive pour la guerre, adonné à sa propre défense. »

Une quinzaine de jours avant sa mort, il s'adressa à la radio, sans quitter son poste de combat, aux ouvriers de Catalogne; ses dernières paroles prononcées en public reflètent bien l'esprit du prolétariat militant de là-bas, sa volonté de lutte farouche, totale, mais aussi ses inquiétudes sur les déviations qui se produisent à l'arrière et qui, dès maintenant, menacent d'infecter le régime nouveau dont la défense pourtant coûte tant de vies ouvrières.

« Les organisations ouvrières ne doivent pas oublier ce qui est le devoir impérieux du moment actuel.

« Sur le front, comme dans les tranchées, il n'y a qu'une seule pensée, un seul objectif. Les yeux fixés devant nous, vers l'avant, avec la seule volonté : écraser le fascisme.

« Nous demandons au peuple de Catalogne d'en finir avec les intrigues, les luttes intestines; élevez-vous au niveau des circonstances; laissez de côté les rancunes et la politique et pensez à la guerre. Le peuple de Catalogne doit répondre aux efforts de ceux qui luttent sur le front. Il n'y a plus d'autre remède que celui de mobiliser tout le monde; il ne faut pas croire que c'est toujours aux mêmes d'être mobilisés. Si les ouvriers de Catalogne doivent assumer la responsabilité de rester au front, le moment est venu d'exiger du peuple catalan également le sacrifice de ceux qui vivent dans les villes. Une mobilisation effective de tous les travailleurs de l'arrière-garde est nécessaire, parce qu'au front nous voulons savoir quels hommes nous avons derrière nous.

« Que personne ne songe plus à présent aux augmentations de salaires et aux réductions d'heures de travail.

« Le devoir de tous les travailleurs, spécialement de ceux de la C.N.T., est de se sacrifier, de travailler autant que cela est nécessaire.

« Je m'adresse aux organisations et je leur demande qu'elles abandonnent les rancunes et les crocs-en-jambe. Ceux du front, nous demandons la sincérité, avant tout à la Confédération Nationale du Travail et à la F.A.I. Nous demandons aux dirigeants qu'ils soient sincères. Il n'est pas suffisant de nous envoyer au front des lettres d'encouragement et de nous expédier des vêtements, des vivres, des cartouches et des fusils. Il faut aussi tenir compte des événements, prévoir l'avenir. Cette guerre comporte toutes les circonstances aggravantes de la guerre moderne et elle coûte beaucoup à la Catalogne. Les dirigeants doivent se rendre compte que si cette guerre se prolonge beaucoup, il faut commencer par organiser l'économie de Catalogne, il faut établir un Code dans l'ordre économique.

« S'il est vrai que l'on lutte pour quelque chose de supérieur, ce sont les miliciens eux-mêmes qui vous le démontreront; ils sourient quand ils voient dans la presse les souscriptions en leur faveur, quand ils voient les tracts demandant pour eux des secours. Ils sourient parce que quand volent les avions fascistes, ils leur lancent des périodiques factieux, dans lesquels on lit des souscriptions et des conseils identiques.

« Si vous voulez vous attaquer au danger, il faut former un bloc de granit.

« Le moment est venu d'inviter les organisations syndicales et les partis politiques pour en finir une fois pour toutes. A l'arrière, il faut savoir administrer. Ceux du front, nous exigeons à l'arrière une responsabilité et une garantie; nous exigeons que ce soit les organisations qui veillent sur nos femmes et nos enfants.

« Si la militarisation décrétée par la Généralité a pour but de nous faire peur et de nous imposer une discipline de fer, c'est une erreur; nous invitons ceux qui ont confectionné le décret à aller au front et à voir notre moral et notre discipline; puis nous viendrons nous autres pour les comparer au moral et à la discipline de l'arrière.

« Soyez tranquilles. Au front, il n'y a ni chaos, ni indiscipline. Tous nous sommes responsables et nous savons quel trésor vous nous avez confié. Dormez tranquilles. Mais nous sommes partis de Catalogne en vous confiant l'économie. Acquérez de la responsabilité et de la discipline. Ne provoquons pas par notre incompétence, après cette guerre, une autre guerre civile entre nous.

« Si chacun pense à ce que son parti soit plus puissant pour imposer sa politique, il se trompe, parce que face à la tyrannie fasciste nous ne devons opposer qu'une seule force; il ne doit exister qu'une seule organisation, avec une discipline unique. »

Le souci de ne pas seulement exhorter les ouvriers madrilènes, mais de les aider directement, ne le lâche plus. Déchiré entre ce souci et la volonté de poursuivre la lutte qu'il a si souvent exaltée au cri de : « Il faut prendre Saragosse ! » il se rend dans la capitale, croyant d'abord y rester juste le temps nécessaire pour disposer au front une partie de sa colonne. Mais la gravité de la situation l'empoigne; il le dit dans sa dernière lettre publiée dans *Solidaridad Obrera* :

« Tout se concentre sur Madrid; je ne te cacherai pas qu'il me plaît de me rencontrer face à face avec l'ennemi, parce que la lutte annoblit. Avant de partir de Catalogne, j'ai demandé de la conscience à ceux qui ont les mêmes intérêts que nous. Je ne m'adressais pas à ceux qui sont pauvres en âme et en énergie. Je m'adressais à ceux qui se sont engagés à donner la poussée suprême. Les fusils ne font rien s'il n'y a pas une volonté et un calcul dans le tir...

« ...Je suis content d'être à Madrid et avec Madrid; je ne te cacherai pas qu'il me plaît de le voir à présent sérieux comme un homme, grave, connaissant sa responsabilité, et non frivole et mesquin, comme les hommes menacés par la tourmente. »

Les généraux bourgeois meurent dans leur lit, rongés par une vieillesse putride et décorée; les Ascaso et Durruti, conducteurs de guerre sociale, meurent en plein élan et en pleine force; à ceux qui pour l'efficacité de la lutte, les auraient souhaités plus prudents et plus retirés à l'arrière, s'oppose l'éternelle énigme : dans la mêlée des grandes masses humaines, qui l'emporte : le froid calcul de la technique ou l'élan spontané des combattants entraînés par la confiance en eux-mêmes, exaltée par la présence et le sacrifice volontaire des meilleurs ?

L. NICOLAS

LA RÉPRESSION AUX COLONIES

Plus de 200 condamnations au Maroc

Trois ans de prison pour avoir réclamé le droit d'écrire

Nous recevons de Péra les renseignements complémentaires suivants sur la scandaleuse terreur que le gouvernement de M. Blum vient de lancer sur le Maroc :

Le 22 novembre.

Comme c'était trop prévu les arrestations massives de Marocains ont été suivies d'autres arrestations et condamnations en masse. Dans les deux cents condamnations à des 1, 2 et 3 ans (la sévérité des condamnations prenant pour excuse l' « insolence » des accusés, c'est-à-dire leur fermeté, leur obstination à formuler devant le tribunal leurs revendications *républicaines : liberté de pensée, liberté de réunion*). Et ce n'est pas fini. La presse ne fait pas mystère qu'on attend pour les principaux « meneurs » une « décision résidentielle », c'est-à-dire la déportation administrative, la *lettre de cachet* appliquée par le Front populaire.

A cette occasion le parti communiste, tout récemment autorisé au Maroc (par Noguès), vient de se livrer à sa première manifestation publique. C'est une grande affiche rouge adressée aux « Français ». Et c'est une condamnation formelle des... condamnés. « Il est faux que le PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS se soit associé aux agitations d'un nationalisme marocain, incité et trompé par le fascisme, et qui, par le désordre qu'il pourrait faire naître, mettrait la sécurité de la France en péril. »

Conclusion, en lettres énormes : « LA PATRIE EST EN DANGER ! » — ce qui est ridicule, et prouve surabondamment que nos « communistes » ne sont pas moins bêtes que nos « fascistes », les uns et les autres étant obnubilés par l'esprit d'outrance et la passion de clan. Pour les « fascistes » casablancais, la France est en péril du fait du « nationalisme marocain », allié au « communisme international »; pour nos communistes, l'alliance du « fascisme international » et du nationalisme marocain mettent la Patrie en danger. Les deux clans français ennemis sont ainsi d'accord sur un point : la malfaisance du « nationalisme marocain », la nécessité de réprimer tout mouvement marocain.

Le parti communiste était déjà apparu, en Russie, comme un parti profondément réactionnaire. Il révèle au Maroc qu'il ne le cède en rien aux partis les plus bêtement nationalistes et impérialistes.

Le 26 novembre.

Je corrige légèrement ma correspondance de ces jours-ci.

Le parti socialiste n'a, heureusement, pas adopté la position purement impérialiste des autorités et des communistes. Dans le « *Maroc Socialiste* » *ils reconnaissent la légitimité des revendications marocaines.* (Il ne se contentent donc pas, comme les communistes et les bourgeois, de les traiter de « menées nationalistes »). Ils protestent contre les autorités *locales* (prétendent-ils) qui, par leur maladresse, ont amené des incidents. Mais ils ne vont pas jusqu'à réclamer la libération des emprisonnés — et écrivent que les manifestations, à la suite des premières arrestations, furent une « erreur de tactique ».

Donc, attitude timide, mais se différenciant tout de même du concert purement impérialiste des autres partis. Ceci dénote très vraisemblablement l'existence, dans le parti socialiste, de quelques éléments (trotskistes, je crois) qui veulent penser en hommes et non en colonialistes.

◇◈◇

Quelques précisions. Les arrestations, rien qu'à Fez, ont dépassé le *millier*. Au point de vue des condamnations, il y en a plus de 200. Et ce n'est pas fini. On continue à arrêter ceux que les services de police considèrent comme des esprits dangereux. Sans motif, naturellement. Je n'ai pas lu de protestation contre cette entreprise systématique de décapitation du peuple marocain. Et l'on ne peut pas nier qu'une entreprise de cette envergure puisse être poursuivie sans l'assentiment du gouvernement du « Front populaire » !

ASSEZ D'HYPOCRISIE !

En même temps que les deux lettres de Péra, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs la motion que, dans sa réunion tenue à Paris le 30 novembre, la Commission coloniale du parti socialiste vient d'adopter :

La Commission coloniale du parti, réunie pour examiner les événements qui se sont déroulés au Maroc depuis le 14 novembre,

Considérant que le Sultan a été amené à prescrire des sanctions disproportionnées aux responsabilités réelles,

Constate que l'interdiction de la réunion privée du 14, organisée par l'Action Marocaine, témoigne de la part de certains fonctionnaires français du Maroc le dessein de provoquer, en l'absence du Résident, des troubles qui serviraient de prétexte à l'abandon des réformes prévues et l'établissement d'un régime de répression;

Dénonce les agissements suspects tendant à faire croire au Sultan que les manifestants de Casablanca avaient abusé de son nom et de son autorité;

Insiste pour que soient prises sans délai des mesures de grâce en faveur des condamnés, sans que soient prescrites des mesures d'exception ou des mesures administratives à l'encontre de certains d'entre eux;

Affirme que seule une politique hardie de réforme conforme au programme de Huyghens peut mettre un terme au trouble marocain;

Signale à nouveau la nécessité de rappeler les fonctionnaires coloniaux fascistes, qui contrecarrent sciemment la politique du Front populaire dans le but de provoquer des difficultés au gouvernement de Front populaire.

Libre à la Commission coloniale — nous allions écrire colonialiste — du parti socialiste de suivre les traces du parti communiste en matière de jésuitisme et de se payer la tête des lecteurs du Populaire, *mais à la* R. P. *on n'est pas dupe.*

Notre ami Péra a raison : l'Administration du Sultan n'aurait pas pu procéder à la condamnation de plus de 200 indigènes « sans l'assentiment du gouvernement de Front populaire » !

J.-P. F.

LES CAUSERIES DE LA "RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE"

LES DÉLÉGUÉS D'ATELIER [1]

Leur rôle — Leur avenir — Le contrôle ouvrier

Camarades,

Le mois dernier, à la sortie de la conférence de notre ami Louzon sur la Dévaluation, un auditeur me disait, évoquant la discussion qui suivit l'exposé de Louzon — discussion que nous eûmes le tort d'engager sur un autre sujet que le sujet traité — que les causeries de la *R. P.*, ce n'était pas autre chose qu'une « petite parlote » hors des réalités, sans influence comme sans avenir.

Nous assurons évidemment une tâche ingrate en nous donnant la peine de traiter à fond, sans bluff, sans procédés oratoires, les questions essentielles qui se posent à l'attention des militants ouvriers.

Pourtant, notre « petite parlote » peut revendiquer sur la question qui nous occupe aujourd'hui l'honneur d'avoir été le seul groupe qui, avant le grand mouvement de Juin, ait précisément posé devant les organisations syndicales la revendication des délégués d'atelier.

Au congrès d'unité de Toulouse, au mois de mars, alors qu'il fallait choisir entre le programme électoral du Front populaire et le plan de la C.G.T. — choix qui, finalement, ne se fit pas, puisqu'il y eut une résolution d'unanimité — nous avons déclaré que nous pourrions nous rallier au Plan, contre le panneau-réclame du Front populaire, *sous la condition que le Plan serait complété par l'institution des délégués d'atelier.*

Les prétendus « réalistes » auteurs du Plan n'avaient pas pensé à cela ! Il n'y avait pas, dans le Plan, un seul mot sur les délégués d'atelier.

Et, à la commission du Plan, j'avais déposé le texte que voici :

« *Il devra être institué dans chaque entreprise ou atelier de plus de cinquante ouvriers une représentation du personnel sous une double forme :*

» 1° *Délégués syndicaux d'atelier* (2) *ayant pour mission de veiller à l'application des conventions collectives et des lois sociales, particulièrement en ce qui concerne la durée du travail ; la compétence de ces délégués s'étendra à toutes questions intéressant le personnel de l'établissement, notamment l'embauchage et le débauchage ;*

« 2° *Délégués syndicaux à la sécurité dont la tâche sera de veiller à l'hygiène et à la protection contre les accidents du travail.* »

A peine trois mois après, en juin, les délégués d'atelier sont officiellement, légalement institués par les accords Matignon d'abord, par la loi du 24 juin 1936 sur les conventions collectives de travail ensuite.

Etudiant le rôle et l'avenir des délégués d'atelier qui, aujourd'hui, sont une réalité vivante dans toutes nos usines, je laisserai de côté l'aspect historique et l'aspect juridique de la question.

On pourrait notamment dégager bien des enseignements en analysant les expériences déjà faites, mais ce n'est pas ce qui nous occupe aujourd'hui.

Nous voulons envisager la question sous son aspect actuel, au point de vue pratique, et essayer de voir clair dans son avenir.

C'est quelque chose d'extrêmement important. Il s'agit de l'organisation et de l'action de ceux qui furent les animateurs des Journées de Juin. En Juin, notre mouvement ouvrier s'est profondément transformé. Même après l'unité, il était demeuré un mouvement où les organisations de fonctionnaires, les cheminots, les postiers, les instituteurs, les services publics gardaient une prépondérance marquée. Les travailleurs de l'industrie n'y étaient qu'en petit nombre. Sans médire de nos camarades fonctionnaires, on pouvait penser que notre mouvement syndical n'était pas, du fait de cette prépondérance, un vrai mouvement syndical. Un vrai mouvement syndical doit reposer avant tout sur les forces de production, il doit réunir avant tout le prolétariat industriel.

Depuis Juin, c'est une chose faite. C'est par millions que les travailleurs de l'industrie ont rallié nos syndicats. Il n'est pas aujourd'hui d'usine qui n'ait son organisation syndicale et ses délégués d'atelier.

I. — Les délégués à l'intérieur des établissements

Vous le savez, la notion de « délégués syndicaux », c'est-à-dire de délégués désignés par les organisations syndicales, n'est pas celle qui a été retenue.

L'accord Matignon et la loi sur les conventions collectives stipulent que *les délégués d'atelier doivent être élus par l'ensemble du personnel.*

Il nous semble que c'est mieux ainsi. Les délégués d'atelier sont vraiment les représentants directs et authentiques des travailleurs.

L'élection a lieu à bulletin secret. C'est une disposition que nous ne pouvons qu'approuver. Le vote à bulletin secret, c'est la possibilité pour l'ouvrier de manifester librement son opinion. Il faut la conserver.

(1) Causerie faite à Paris, le mercredi 2 décembre 1936.

(2) Le mot « syndicaux » a été ajouté à la demande de Jouhaux.

Les non-syndiqués votent et peuvent être élus. Cela n'est pas non plus un mal. Imaginez un renversement de la situation et, demain, l'institution d'un syndicalisme à la sauce fasciste : nous serions bien contents de disposer de la possibilité d'exprimer notre opinion et d'agir sur le lieu de travail, en dehors de la contrainte de l'organisation syndicalo-fasciste.

Cela ne veut pas dire que, dans les élections actuelles de délégués d'atelier, l'organisation syndicale de l'usine ne doit pas faire tous ses efforts pour faire triompher *son candidat.* C'est, au contraire, notre devoir de conquérir pour l'organisation, par le jeu normal du scrutin, par la désignation des candidats les plus aptes, la totalité des postes de délégués.

Les comités de maison

La loi dit que tout établissement comptant plus de 10 ouvriers doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant.

C'est une disposition qui s'applique également aux catégories professionnelles des établissements composés de plusieurs ateliers ou services.

Chaque atelier, chaque catégorie professionnelle comptant plus de dix ouvriers a droit à un délégué titulaire et un délégué suppléant.

La loi et, malheureusement, dans certains cas, nos syndicats, se sont arrêtés là, à mi-chemin.

Il aurait fallu immédiatement conseiller aux délégués des diverses catégories de constituer entre eux une organisation permanente les réunissant périodiquement.

Autrement dit, il aurait fallu, il faudrait, il faut créer des *comités de maison.*

Un jour par mois, les délégués des catégories se réunissent pour examiner les réclamations de chaque service, ainsi que les revendications générales. Ce même jour, ils sont reçus à la direction pour l'examen et la solution des affaires en cours (il y en a toujours). Ainsi devraient, ainsi doivent fonctionner les comités de maison, émanation des délégués d'atelier.

Le comité de maison peut être administré par un bureau.

Il faut, à mon sens, combattre la notion de « délégué général » appliquée dans certains établissements.

Dans le Livre parisien, à la grande imprimerie Paul Dupont, il a été créé deux délégués généraux pour l'établissement, qui n'ont pas touché leurs outils depuis juin et qui sont, en somme, « permanents », mais... au compte du patron.

Nous combattons la notion de « délégué général » parce que l'effort syndical doit être un « travail collectif » et non pas individuel, quel que soit, par ailleurs, le degré de la confiance faite aux militants.

Il faut, d'autre part, en formant les comités de maison, éviter la dualité avec l'organisme syndical qui pourrait déjà exister dans le cadre de l'établissement.

Dans la maison où je travaille, nous avons résolu le problème en décidant que les hommes de confiance ou les collecteurs du ou des syndicats, qui ne seraient pas personnellement élus délégués, siégeraient néanmoins au comité de maison au côté des délégués.

Ainsi le comité de maison est en même temps que la réunion des délégués *le comité intersyndical de l'établissement.*

Le travail des délégués

La loi dit que les délégués ont qualité « *pour présenter à la direction les réclamations individuelles qui n'auraient pas été directement satisfaites...* »

Arrêtons-nous sur ce point.

Maintenant qu'il existe partout des délégués d'atelier, il faut faire comprendre à nos camarades qu'ils doivent, dans leur intérêt, abandonner les réclamations individuelles directes.

On doit éviter de donner aux patrons la possibilité de diviser... pour régner.

Les revendications individuelles doivent être présentées au délégué de la catégorie qui fait ses démarches en compagnie d'un membre du bureau et se réserver d'exposer les cas épineux au comité de maison lors de la réunion mensuelle des délégués.

Ainsi, chaque ouvrier et chaque catégorie sont à même de bénéficier de l'appui total du personnel pour les revendications individuelles ou collectives reconnues justifiées par le comité de maison.

Bien entendu, il faut agir surtout par la persuasion et non par l'obligation : l'autoritarisme doit être soigneusement évité dans les rapports entre le délégué et ses électeurs.

Pour l'hygiène et la sécurité du travail, il serait utile que le comité de maison spécialisât quelques-uns de ses membres, pour effectuer des visites périodiques de l'établissement et régler avec la direction les problèmes de l'aération, du chauffage, des vestiaires, des w.-c., des lavabos et des douches, ainsi que des appareils et dispositifs de protection.

De même, il serait utile de spécialiser un délégué pour les accidents du travail et leur règlement.

En ce qui concerne la rétribution du temps passé par les délégués de chaque catégorie pour l'examen des revendications et le contrôle de l'hygiène et de la sécurité, les textes légaux sont à peu près muets. Les premières conventions collectives établies renferment à cet égard des dispositions stipulant que le délégué a le droit de consacrer deux heures par semaine à son travail de délégué. Nous avons donc une base de deux heures payées par semaine. A mon avis, ces deux heures par semaine doivent être réunies à *l'échelle du mois;* ainsi, chaque mois les délégués pourront consacrer une journée de repos payé à la réunion du comité de maison et à l'entrevue avec la direction.

Cette réunion du comité de maison s'occupera, en outre des revendications particulières à chaque catégorie, des revendications générales de l'établissement :

1) Application des salaires établis par la convention collective; établissement et respect des tarifs aux pièces; vérification et adoucissement des chronométrages;

2) Respect de la semaine de quarante heures et police des heures supplémentaires;

3) Organisation des vacances.

Le comité de maison est l'organisme tout désigné pour l'établissement de la convention collective de travail quand elle n'existe pas encore. Lorsque la convention existe, le comité

de maison a pour raison d'être de surveiller son application, de l'exiger au besoin.

Tout cela s'effectue normalement, en liaison avec les syndicats, puisque les responsables de ceux-ci siègent au comité de maison.

Il y a cependant une lacune : le droit d'intervention n'est pas reconnu par la loi aux délégués en ce qui concerne l'embauchage et le débauchage. Or c'est là quelque chose d'extrêmement important. Il faut que les conventions collectives suppléent à l'insuffisance des textes officiels. Chaque convention collective doit organiser ce contrôle, faute de quoi l'institution même des délégués d'atelier et l'exercice de leurs droits pourraient être ruinés par la base et rapidement.

Un exemple. Il existe une C.G.A. (Confédération Générale Autonome) dont le siège est rue St-Marc à Paris et qui a pour secrétaire général un individu dont nous sommes quelques-uns à ne pas avoir perdu le souvenir, j'ai nommé Henri Lauridan. C'est une organisation d'inspiration patronale. Sur le vu d'une annonce, un métallurgiste de mon Comité local s'y était présenté : on lui donna un papier pour se faire embaucher chez Renault, on lui dit qu'on voulait constituer à l'intérieur des usines Renault un cadre d'ouvriers susceptibles de s'opposer à la grève et à l'occupation, on lui assura que son salaire lui serait garanti et doublé en cas d'occupation.

Eh bien ! le contrôle sur l'embauchage pourrait éviter de telles « infiltrations » : les délégués d'atelier doivent y être très attentifs. Dès maintenant, leur initiative doit s'exercer en vue de l'établissement de ce contrôle. C'est relativement facile puisque, dans beaucoup de maisons, les patrons ont pris l'habitude de soumettre aux délégués les cas de débauchage. Donnant, donnant ! Si l'on a besoin des délégués pour effectuer des licenciements, les délégués en peuvent profiter pour demander à leur tour d'être consultés pour l'embauche.

L'initiative syndicale peut combler la lacune législative.

Le recrutement syndical est une des tâches principale des délégués d'atelier. Il leur faut l'assumer avec toute la souplesse désirable, car, en ce moment, il faut éviter toute création de « noyau » hostile à l'organisation. En ce domaine, la persuasion est bien préférable à la manière forte; celle-ci risque d'aboutir à un résultat tout à fait contraire au but poursuivi.

Souplesse également lorsqu'on a en face de soi un syndicat chrétien ou autonome. Il faut ne rien faire qui risque de le rendre perméable aux manœuvres patronales. S'il est important, il faut lui réserver sa place dans le comité de maison, lui donner ses droits, sans arrière-pensée.

Les délégués doivent maintenir à l'intérieur des établissements le bloc du personnel. S'il se crée un « noyau » ou une organisation hostile aux revendications et à l'action du syndicat et qu'un conflit éclate, le patron peut se servir, en cas d'arbitrage, de la partie « fidèle » de son personnel et influencer ainsi la décision des arbitres. Cela commence à se voir un peu trop fréquemment.

II. — Les délégués d'atelier et les syndicats

De cette simple énumération des tâches des délégués d'atelier, une conclusion se dégage.

Ce que les délégués doivent faire à l'intérieur des usines n'est pas différent de ce que doivent y faire les organisations syndicales elles-mêmes. Les tâches du délégué et les tâches syndicales se confondent.

En fait, le délégué doit être l'animateur et l'organisateur syndical dans son atelier.

On a dit, à propos des délégués d'atelier, que c'était la conquête d'un droit nouveau.

L'expression n'est pas tout à fait juste.

Il s'agit plutôt d'une sorte de reconquête du droit syndical.

C'est la réalisation de ce que nous demandions depuis des mois et des années : la renaissance du syndicalisme à l'usine.

Ce n'est pas devant des militants que je m'appesantirai sur la situation qui nous était faite dans les usines avant Juin. Inscrit dans la loi, le droit syndical était pratiquement inexistant à l'endroit même où il devait s'exercer : *sur le lieu de la production.*

Vous avez lu dans la *Révolution prolétarienne* le remarquable article de S. Galois sur les causes profondes du mouvement dans la métallurgie parisienne. Je ne reviendrai pas sur ce témoignage.

Aujourd'hui, le syndicalisme n'est plus frappé d'interdit. Il n'est plus une usine qui ne possède ses délégués et sa section syndicale.

Seulement, est-ce que notre machine syndicale est au point ? Où en sont les rapports entre les délégués d'atelier et les organisations syndicales ? Ces millions de syndiqués nouveaux se trouvent-ils à leur aise chez nous ? Saurons-nous les conserver ? En un mot, est-ce que ça « tourne rond » entre les délégués d'atelier et les syndicats ?

Pas tout à fait.

Si nous regardons ce qui se passe dans la région parisienne, nous apercevons çà et là des malentendus qui risquent de compromettre, finalement, la renaissance du syndicalisme que nous avons saluée avec joie.

Un délégué d'usine m'a apporté, il y a quelques semaines, le compte rendu d'une assemblée des délégués de la métallurgie parisienne tenue rue de la Grange-aux-Belles. Dans cette assemblée des délégués de ce très important, ce très puissant syndicat, les dirigeants — ce sont pourtant des camarades tout à fait « dans la ligne » et on n'a pas peur d'écrire d'eux qu'ils sont « aimés des masses » — n'ont pas réussi à se faire entendre : ils furent, à certains moments, hués de belle façon : la salle réclamait l'application immédiate des quarante heures, elle s'indignait de la tactique de temporisation qu'on lui conseillait. A telle enseigne qu'on dut lever la séance sans décision et reporter celle-ci à une assemblée seulement formée des « responsables syndicaux ». Le fait est symptomatique.

Dans le Papier-Carton, j'ai assisté, au début de juillet, à la scène suivante : les déléguées d'une maison de cartonnages se procurent le texte de la loi sur les vacances payées aussitôt sa promulgation; elles le lisent et se rendent parfaitement compte que les vacances doivent être appliquées tout de suite. Elles font une

démarche auprès de leur patron qui, naturellement, prétend le contraire. Comme les déléguées insistent, le patron dit :

— Eh bien ! je vais téléphoner à votre syndicat.

Le syndicat répond que les vacances ne sont pas immédiatement applicables, qu'il faut attendre je ne sais quel décret d'administration publique.

Or, le syndicat avait tort.

Trois jours après, il devait en convenir.

Qu'ont bien pu penser, je vous le demande, les déléguées d'atelier de la réponse de leur syndicat ? Pas beaucoup de bien. Il y a encore du froid.

Un autre cas, pris dans les Produits Chimiques. C'est là une industrie d'une importance insoupçonnée dans notre région parisienne. Elle se divise en de nombreuses branches très différentes les unes des autres : les pétroles, les caoutchoucs, l'ébonite, les abrasifs, les couleurs et vernis, etc. On a attendu des semaines — voire des mois — pour former les branches industrielles nécessaires. Tout dernièrement, un délégué d'atelier est venu me trouver pour se plaindre qu'à la réunion de formation desdites branches, on avait mis les délégués en présence de listes de responsables établies en haut, listes qu'ils n'eurent plus qu'à ratifier; *les candidats venant d'en bas furent écartés.* Mon délégué n'était pas content du tout de cette façon de procéder.

Dans le Textile, il n'existe qu'un syndicat général. Or, ici aussi, les spécialités sont nombreuses et très différentes. Quand il s'agit d'établir le contrat collectif d'une branche, ce n'est pas toujours un militant de la partie qui en est chargé. Il est sûr qu'un garçon de lavoir, par exemple, connaît assez peu de choses sur la Passementerie. C'est pourtant un garçon de lavoir, ou quelque chose d'approchant, qu'on a mis à la disposition des passementiers. Les affaires de ces derniers ont été si bien menées que la débandade a commencé de se mettre dans les rangs des syndiqués; les délégués sont très montés contre les dirigeants du syndicat.

Dans ma propre corporation, le Livre, nous venons d'assister à une assemblée de délégués d'atelier repoussant la convention collective du Labeur que les dirigeants syndicaux avaient eu le tort de mettre debout sans la moindre consultation des équipes : le texte de la convention aurait pu être bien meilleur, il aurait été repoussé quand même. Les militants des syndicats finirent où ils auraient dû commencer : réunir un congrès des délégués d'atelier pour soumettre la convention à leurs délibérations. Le malaise n'est pas encore dissipé.

Ces quelques exemples pris sur le vif nous amènent à examiner plus à fond les points de friction entre les délégués d'atelier et les syndicats.

Responsabilités des délégués

J'ai horreur de toute démagogie : loin de moi la pensée d'accabler les responsables de nos syndicats. Je dois dire, car c'est vrai, ce n'est que trop vrai, que les délégués d'atelier ont leur part de responsabilités dans les nombreux malentendus qui se sont créés :

a) On a pu remarquer chez eux à la fois trop et pas assez d'esprit de lutte. Trop, quand, tout feu tout flamme, ils déclenchent un mouvement sans étude et sans prévenir l'organisation, notamment sans s'assurer de l'accord des autres usines de leur branche industrielle, limitant la grève à une seule maison, la leur. Pas assez, quand on les voit, par exemple, poursuivre des mouvements uniquement pour obtenir *le paiement des jours de grève.* Vraiment, il y a là de quoi suffoquer un syndicaliste. Quand je vois ça, les bras m'en tombent. Ils devraient comprendre, ces camarades, que la classe ouvrière ne doit pas attendre de je ne sais quelle Providence le moyen de faire grève, sans qu'il leur en coûte quoi que ce soit.

b) Les délégués ont eu tendance à jouer un peu à la grève. On a vu des grèves se déclencher sans qu'un cahier de revendications ait seulement été déposé, et même sans qu'on ait de réclamations à présenter. C'était pour « faire comme les autres » !

c) Certains délégués s'imaginent qu'il suffit d'occuper l'usine pour arracher d'un seul coup tout ce qu'on revendique; ils ne savent pas que la besogne syndicale est une longue patience et qu'il faut parfois des mois pour aboutir à faire triompher une seule revendication;

d) La tendance à trop compter sur le dehors et pas assez sur soi est très répandue : on se met en grève et l'on attend... le Messie;

e) On méconnaît bien souvent l'organisation patronale et lorsqu'on aboutit à l'échec, c'est le syndicat qui prend, alors qu'on ne devrait s'en prendre qu'à son ignorance;

f) Les délégués manquent parfois de souplesse dans la conduite des mouvements: dans beaucoup d'usines, on a obligé les femmes à passer la nuit, on a interdit les sorties dans la journée. Des histoires ont été faites pour des vétilles;

g) Il arrive que la liaison avec le syndicat ne soit pas assurée du tout, que des tentatives soient faites de signer des conventions en dehors du syndicat.

Responsabilités des syndicats

Là-dessus, je suis sûr de n'être contredit par aucun des militants qui ont participé et qui participent encore aux mouvements depuis Juin.

L'accord paraît moins certain lorsqu'il s'agit d'énumérer quelques-unes des responsabilités des syndicats.

Voulez-vous avoir une idée de ce qu'on ne comprend pas dans les usines ? De ce qui dresse souvent les ouvriers et les délégués contre les syndicats ? Voici :

a) On ne comprend pas la condamnation des grèves, sans doute parce que les militants des syndicats ne prennent pas la peine d'expliquer aux nouveaux syndiqués que, s'il y a des syndicats, des unions, des fédérations, une C. G. T., c'est pour coordonner et généraliser une action vouée à l'insuccès lorsqu'elle est isolée;

b) On n'a pas compris et on ne comprend pas la condamnation de la tactique des occupations d'usines. Les déclarations du représentant du gouvernement au Sénat ont fait l'effet d'une douche froide sur les délégués et leurs mandants. Que la direction de la C. G. T. se soit ralliée, toutes tendances réunies, à cette condamnation, cela a été une autre douche

froide. On n'a pas su faire comprendre qu'il s'agissait seulement de ne pas jouer avec l'occupation, pas plus qu'il ne saurait s'agir de faire la grève pour la grève;

c) Certains syndicats repoussent systématiquement et aveuglément tout mouvement, même ceux qui seraient possibles et utiles, même quand les circonstances sont propices à obtenir des satisfactions immédiates;

d) Au lendemain de la signature des accords Matignon, on a pu regretter l'absence de discipline confédérale ; des mouvements continuaient à partir au petit bonheur. Depuis, la situation ne s'est pas améliorée; la stratégie syndicale la plus élémentaire est méconnue par beaucoup de « responsables »;

e) Nos syndicats parisiens sont des « machines » trop grandes et trop grosses, trop compliquées; beaucoup de délégués se plaignent d'être mal reçus et mal conseillés dans nos organisations, qui sont littéralement débordées depuis le mois de juin. Si l'on examine la situation dans les Métaux, les Produits Chimiques, le Textile, on discerne vite, en effet, que la formule du syndicat d'industrie telle qu'on l'a réalisée a fait faillite. (C'est, du moins, ma constatation personnelle.) La structure de nos organisations est, en général, beaucoup trop vaste. Il semble nécessaire de « desserrer » un certain nombre de syndicats si l'on veut que toutes les catégories d'une industrie soient traitées sur le pied d'égalité et effectivement défendues;

f) Les exemples sont nombreux où les délégués d'atelier ne comprennent pas pourquoi les syndicats les abandonnent à leur sort quand ils sont frappés de renvoi : c'est arrivé assez souvent depuis Juin, et ça continue. Quelle valeur auront les conventions collectives le jour où il n'y aura plus de délégués d'atelier capables de les faire respecter ?

L'interdiction des grèves

Enfin, et nous abordons le plan de l'actualité toute fraîche, bien des délégués ne comprennent pas que la C. G. T. n'ait pas su conserver aux travailleurs la liberté entière du droit de grève. Certes, l'arbitrage obligatoire voté par la Chambre est un peu la rançon de la généralisation des conventions collectives. Certes, depuis Juin, la tendance à tirer les pieds-de-biche ministériels s'est développée énormément. Il est sûr aussi que l'institution de l'arbitrage est susceptible, dans certains cas, de gêner nos patrons de combat. Mais tout cela n'empêche pas que la limitation du droit de grève, presque son interdiction, réalisée à la demande de la direction de la C. G. T. — où les hommes de la tendance ex-unitaire semblent rivaliser de réformisme avec les ex-confédérés — ne va pas contribuer à améliorer les rapports entre les délégués et les syndicats.

III. — Quels remèdes ?

Le moyen le plus simple d'améliorer ces rapports, c'est tout bonnement d'appliquer dans nos syndicats les règles de la démocratie ouvrière.

Ces règles n'ont jamais été plus indispensables. Or, depuis Juin, on les suit de moins en moins.

Les effectifs syndicaux sont devenus tellement importants dans certaines corporations que l'assemblée générale, jusqu'à présent considérée comme l'instance syndicale suprême, est devenue quelque chose de tout à fait impossible.

Pour tenir une assemblée générale, dans de nombreux syndicats parisiens, la plus grande salle de Paris ne suffit pas.

Et quand bien même la plus grande salle de Paris suffit, il ne s'agit plus d'une assemblée générale, mais d'un meeting : il n'y a plus discussion claire et pouvoir de décision librement exercé, il y a débordement de la plus dégoûtante démagogie (3).

Les congrès d'usines

Nos syndicats devraient rechercher la formule qui leur permette d'*incorporer* sans heurt, d'*assimiler* sans douleur le mouvement des délégués d'atelier.

Ce sont en effet — je crois l'avoir montré — les délégués d'atelier qui constituent maintenant la base essentielle des syndicats. Comment appliquer notre vieux principe qui veut que les organisations syndicales soient dirigées *de bas en haut* et non de *haut en bas* ?

Eh bien ! en 1923 — ce n'est pas hier — notre petite « parlote » — la *Révolution prolétarienne* n'existait encore qu'en puissance — avait lancé et même réalisé, notamment par les soins de notre camarade Delagarde et de ses amis des Métaux parisiens, la formule des *congrès d'usines*.

Qui peut remplacer l'assemblée générale ?

Un congrès annuel ou biannuel des délégués d'atelier, congrès régulièrement précédé de délibérations sérieuses au sein de chaque comité de maison, congrès où toutes les entreprises seront mises à même d'exercer entièrement le *pouvoir syndical*. Et pas un simulacre de pouvoir.

On a dit, à la veille du tout récent congrès de la Fédération des Métaux, que l'Union Syndicale de la Métallurgie parisienne avait approuvé les propositions ex-unitaires par 189.000 voix contre une dizaine de milliers de voix seulement aux propositions ex-confédérées.

Je suis bien tranquille à propos de ces chiffres. Combien, sur les 189.000, y a-t-il de « métallos » exactement informés des problèmes posés et mis à même de se prononcer librement et en connaissance de cause ?

Les congrès d'usines sont la formule d'avenir, à condition qu'ils puissent délibérer régulièrement et administrer directement l'organisation, à condition qu'ils ne soient pas de simples assemblées consultatives.

A condition aussi qu'ils procèdent sans trop tarder au « desserrement syndical », qu'ils donnent à chaque branche industrielle une autonomie suffisamment large pour qu'elle puisse vivre.

---

(3) N'a-t-on pas vu cela à la dernière assemblée du Syndicat de la S.T.C.R.P. où Jaccoud fut sifflé et où Deveaux ne put ouvrir la bouche ?

Liaison entre les comités de maison

Par les soins du syndicat, les comités de maison d'une même firme possédant des établissements sur divers points du pays, et les comités de maison d'une même branche industrielle, doivent créer entre eux des organismes de liaison.

C'est la liaison *verticale* indispensable pour faire face victorieusement à la concentration patronale.

Cartels de firme, cartels de branche industrielle, autant d'organismes nécessaires pour organiser la stratégie syndicale en accord avec les délégués d'atelier.

Le rôle des comités locaux

Dans la région parisienne, les comités locaux ont un grand rôle à jouer en ce qui concerne la liaison avec les délégués d'atelier.

La commission exécutive d'un comité local est formée :

— d'une demi-douzaine de militants élus par l'assemblée générale des syndiqués habitant la localité;

— d'un représentant de chaque section syndicale ou section d'entreprise importante de la localité.

Le comité local est donc très bien placé pour réunir et organiser les délégués d'atelier.

Dans mon comité local, nous avons résolu ainsi le problème : chaque délégué d'atelier est membre de notre C. E., il participe avec tous pouvoirs de décision à toutes les réunions, donc à toute la vie syndicale locale. Aussi n'existe-t-il aucun malentendu entre les délégués d'atelier et le comité local.

Les tâches des comités locaux comportent entre autres le ravitaillement en cas de grève. C'est quelque chose de très important, qui doit être minutieusement organisé.

A ce propos, il nous faut regretter que l'on n'ait pas vu de plus haut la question des comités locaux. Il aurait fallu, il faudrait encore créer dans chaque localité une vraie Bourse du travail fonctionnant sous le contrôle réel de l'Union des Syndicats. On a malheureusement laissé les comités locaux se débrouiller seuls avec la ristourne de 10 centimes par mois et par syndiqué qui leur est accordée. Que s'est-il produit ? Les comités locaux sont généralement tombés sous l'influence des partis dont les militants se sont emparés de la plupart des postes de « permanents » locaux — au détriment du syndicalisme.

Education syndicale

M'adressant à des militants, je ne m'attarderai pas sur le gros effort d'éducation syndicale — théorique et pratique — qui s'impose pour nos délégués d'atelier.

Actuellement, cet effort est des plus restreints.

Il faut le développer au maximum.

IV. — L'avenir des délégués d'atelier

Il ne fait pas de doute que les délégués d'atelier sont une institution que le patronat n'a pas accepté de bon gré.

Les patrons, les grands comme les petits, ont bien senti que l'autorité patronale sur le lieu du travail s'en trouvait d'ores et déjà singulièrement réduite.

Il est certain que le patronat multipliera ses efforts pour entraver le fonctionnement normal de la loi et l'application des conventions collectives.

Il est non moins certain que nous devons, tout au contraire, montrer aux délégués d'atelier l'importance de leur rôle et leur indiquer comment il est possible d'étendre leurs attributions.

Par exemple, neuf fois sur dix pour ne pas dire quatre-vingt dix neuf fois sur cent, nous nous sommes trouvés en Juin devant des patrons qui nous disaient :

— Impossible de vous accorder ça. Les affaires vont trop mal. Ma situation est précaire.

Et de nous offrir de « voir ses livres ».

Eh bien ! lorsqu'un patron nous dit cela, il faut sauter sur l'occasion !

Il faut saisir ce moyen de voir clair dans la gestion des entreprises.

Il faut prendre connaissance du compte d'exploitation; le bilan est tout à fait impropre à nous renseigner.

Naturellement, soyons prudents.

Demandons le temps de procéder à cet examen. Le temps et les moyens : c'est-à-dire le droit de se faire accompagner par un technicien désigné par l'organisation syndicale.

Le problème du débauchage doit être pour les délégués l'occasion de mettre le nez dans le carnet de commandes.

Mille circonstances de la vie des usines se prêtent à merveille à la réalisation dans les faits du contrôle ouvrier. Pour cela, nos délégués d'atelier doivent déployer la plus grande initiative.

Ainsi, ils commenceront d'acquérir *la capacité de gestion.*

Ainsi, ils se mettront à même de pouvoir demain, dans le régime syndicaliste que nous souhaitons, faire « tourner » les entreprises.

Nous devons échapper, lorsque nous ferons notre révolution, à la formule du « triangle » appliquée en U.R.S.S. dans les conditions que nous a exposées notre camarade Yvon.

Pas de « triangle » (directeur de l'usine, secrétaire de la « cellule » du parti, responsable syndical) pour gérer les usines, après la révolution, sous la dictature d'un parti quel qu'il soit !

Gestion directe par les délégués d'atelier, les comités de maison et les syndicats.

Le contrôle ouvrier exercé en régime capitaliste nous préparera à la réalisation du grand mot d'ordre : « Au syndicat le pouvoir ! », formule plus actuelle que jamais alors que nous enregistrons l'impuissance des partis politiques.

◇◆◇

Les malentendus actuels entre les délégués d'atelier et les syndicats sont la rançon de la reconstruction de l'unité faite sur le plan du réformisme.

Loin de régénérer le syndicalisme de la C.G.T., les dirigeants ex-unitaires se montrent chaque jour plus réformistes que Jouhaux.

Si nous avions un Syndicalisme agissant dans la voie tracée par la Charte d'Amiens, synthèse de l'effort quotidien pour les revendications immédiates et de l'effort révolutionnaire, un syndicalisme de masse et, en même temps, d'action, à la fois constructif et révolutionnaire, *la possibilité d'une rupture entre les délégués d'atelier et les syndicats ne viendrait à l'esprit de personne.*

Mais nous avons un mouvement orienté vers le trade-unionisme, comme vient encore d'en témoigner la réalisation de l'arbitrage obligatoire.

Si notre mouvement ne se redresse pas, si le Syndicalisme d'Amiens ne renaît pas dans la C.G.T., alors qu'il est toujours vivace dans l'esprit de la classe ouvrière, alors ce Syndicalisme cherchera son expression ailleurs que dans la C.G.T.

Peut-être la trouvera-t-il dans l'organisation autonome des délégués d'atelier qui risquent finalement de se dresser contre des syndicats qui seraient devenus un simple rouage du régime capitaliste ?

C'est le danger de demain.

Maurice CHAMBELLAND.

RENAISSANCE DU SYNDICALISME

ARBITRAGE OBLIGATOIRE

1906, trente ans déjà ! Congrès d'Amiens, assises confédérales... Motion Griffuehles votée à la presque unanimité. Motion qui fut la charte du syndicalisme. On vient de la zigouiller en cinq sec !...

Quatre cent trente-huit députés — dont une majorité du Front populaire — ont fait ce bel ouvrage sans honte ni remords.

Où êtes-vous, les vieux militants qui avez tant bataillé pour cette charte ? N'avez-vous pas tressailli dans vos tombes, lors de cet étranglement ?

Et les autres signataires de cette charte, camarades syndicalistes, où êtes-vous ?

Ne voyez-vous pas le carcan que l'on vient de passer au cou du prolétariat ? Allez-vous laisser faire ?

◇◆◇

Avant le congrès d'unité de Toulouse, nos responsables — ex et ex — n'auraient pas osé aborder la discussion d'un tel sujet; ç'aurait été la bagarre. Tous plus rouges les uns que les autres !

Aujourd'hui, cinq millions de syndiqués... Silence à la base... Les dirigeants veulent digérer...

Relisez, camarades, le préambule de l'avant-projet d'accord annexé au projet de loi :

PREAMBULE

Les délégués de la C.G.P.F., qui déclarent être en complet accord avec le Comité national d'entente économique, et les délégués de la C.G.T. confirment leur commune volonté de respecter et d'appliquer l'accord du 7 juin 1936 signé par eux, après arbitrage de M. le président du Conseil.

Ils estiment que l'application des réformes sociales exige le maintien de l'ordre et l'observation des lois; celle-ci comporte, en même temps que le droit de grève, le respect de la propriété et de la liberté individuelle. Il importe, en conséquence, de mettre fin au plus vite à la situation créée par le développement et la durée des conflits du travail. L'agitation actuelle trouble en effet la vie des entreprises; sa persistance compromettrait la reprise économique au détriment des employés et des ouvriers autant que des employeurs.

Les deux confédérations sont donc d'accord pour réprouver toute violation des lois en vigueur, ainsi que des engagements signés par les organisations patronales et ouvrières, parmi lesquels figurent l'accord du 7 juin 1936 et les conventions collectives.

Elles rappellent que ces dispositions imposent notamment, conformément à l'article 3 de l'accord du 7 juin 1936, le respect de la liberté syndicale, qui comprend à la fois la faculté pour tout travailleur d'adhérer ou non, sans risque de représailles, à tout syndicat formé par les salariés, et l'assurance que l'exercice du droit syndical sera pleinement garanti, en particulier contre tout licenciement abusif.

Les deux confédérations rappellent, en outre, que les délégués ouvriers ont mission de représenter les ouvriers auprès des directions d'entreprises, afin de transmettre à celles-ci, conformément à l'article 5 de l'accord du 7 juin 1936, les réclamations individuelles qui n'auraient pas été directement satisfaites, visant l'application des lois, décrets et règlements du Code du travail, des tarifs de salaires, des mesures d'hygiène et de sécurité, mais non le droit ni de se substituer à l'assemblée régulière du syndicat, ni de décider la cessation du travail, ni de porter atteinte à l'ordre intérieur des entreprises ou à l'autorité des directions.

Maintien de l'ordre : *il n'y en a jamais eu autant que depuis l'occupation des usines.*

Respect de la propriété : *les grévistes se sont évertués à la maintenir en bon état.*

Respect de la liberté individuelle : *qu'en penserait Acherchour et tous nos malheureux camarades tombés victimes des balles fascistes ?*

L'agitation actuelle trouble, en effet, la vie des entreprises... *et la digestion de ces messieurs, conviendrait-il d'ajouter.*

Allons, plus de grèves : c'est intolérable ! Sous Laval, ça passe; mais pas maintenant que les petits copains sont aux leviers de commande.

Et le petit passage relatif aux délégués d'atelier, il ne vous dit rien ?...

Si c'est un rappel aux principes de la démocratie syndicale, j'approuve... Mais alors, nos délégués responsables de la C.G.T. ont-ils pressenti la base sur ce projet d'arbitrage obligatoire ?

Comptez-vous les syndicats qui en ont discuté et pris des décisions ?

Pauvre Charte d'Amiens, étranglée !... Et par qui ? Pas seulement par des députés n'ayant connu la classe ouvrière que pour piper leurs voix, mais — triste constatation ! — par des élus cumulant leurs fonctions avec celles de responsables de fédérations ouvrières.

Es-tu satisfait, prolétariat ? Es-tu content ? Tu as voté le cumul, tu as désiré un président (il est vrai que ça fait riche !). Secrétaire, même général, ça ne reluit pas assez... Es-tu heureux avec la belle chaîne que l'on vient de te mettre au cou ?

Et puis, attends... tu riras davantage dans quelques jours, quand tu sauras les sanctions contre les méchants qui n'accepteront pas l'arbitrage obligatoire.

Que sont-elles ? Je ne sais. Peut-être les grévistes de certains usines pourraient te renseigner. Entre autres celle du chocolat des Gourmets.

Et l'on ose prétendre qu'accepter une telle loi est une preuve de la puissance du syndicalisme ! Non mais, sans rire !

Allons-nous accepter cette domestication ? N'y a-t-il pas, dans cette masse de cinq millions de syndiqués, une minorité avertie qui demandera des comptes à nos dirigeants fédéraux et confédéraux ?

Alerte, camarades, il y va de notre liberté !...

G. DUCHÊNE.

NOTES D'ECONOMIE ET DE POLITIQUE

Non ! pour les Baléares et pour Tétouan nous ne marcherons pas !

Nos pacifistes gouvernementaux s'en vont en guerre !

Unanimes, ils déclarent qu'ils sont prêts à faire la guerre. Mais, bien entendu, pas pour défendre le droit du gouvernement espagnol d'acheter des armes, encore moins pour défendre le droit du peuple espagnol à disposer de lui-même; ils sont prêts à faire la guerre « *si le statut actuel en Méditerranée ou au Maroc devait être remis en question et si la liberté des voies de communication de la France avec l'Afrique du Nord devait se trouver en péril* ».

Tels sont, en effet, les termes du communiqué qui a suivi le Conseil des ministres du 25 novembre, à part que « prêt à faire la guerre » a été remplacé par l'expression toute diplomatique, mais fort claire de « résolu à faire preuve de fermeté ».

Ainsi, nous voilà prévenus ! Si l'Italie s'installe aux Baléares ou si l'Allemagne s'établit dans la zone dite espagnole du Maroc, ce gouvernement, qui prétend placer au-dessus de tout les intérêts de la paix, qui n'hésite pas à violer le Droit international et le Pacte de la S.D.N. à l'encontre d'un pays ami, soi-disant pour défendre la paix, ce gouvernement « populaire » se déclare prêt à faire la guerre si les intérêts de l'impérialisme français en Méditerranée ou au Maroc sont menacés !

D'autre part, à la Commission des finances, trois jours plus tard, pour ne pas être en reste, un dénommé Ramette, que les journaux qualifient, certainement à tort, de « communiste », *justifie* (sic) « *la nécessité d'assurer à la France la maîtrise de la Méditerranée* » !

Ainsi, le caractère impérialiste du « Front populaire » français, jusqu'ici recouvert plus ou moins du masque pacifiste, s'étale maintenant crûment.

Nous, nous ne marchons pas ! Nous restons plus que jamais antiimpérialistes et internationalistes.

Pour l'Espagne ouvrière et révolutionnaire, tout ! Pour l'impérialisme français, que ce soit en Méditerranée ou sur le Rhin, rien !

◇◆◇

Une nouvelle attaque du Gouvernement français contre la République espagnole. En violation des traités le Gouvernement français aurait réduit l'importation des oranges espagnoles

La France et l'Espagne sont liées, comme on le sait, par un traité de commerce. Ce traité fixe notamment la quantité d'oranges et de tomates que l'Espagne est autorisée chaque année à importer en France. Or, le 2 décembre, les journaux publiaient la note d'allure officieuse que voici :

Paris, 1er décembre. — *L'accord commercial franco-espagnol du 21 décembre 1935, n'ayant pas été dénoncé par le gouvernement français au 30 novembre date limite, se trouvera prorogé par tacite reconduction au 31 décembre prochain.*

En conséquence, le contingent d'oranges, fixé d'après les chiffres de 1934 et représentant 96 % du contingent global, soit 853.000 quintaux pour le premier trimestre et le contingent de 40.000 quintaux de tomates devraient se trouver automatiquement renouvelés; il semble toutefois qu'en considération de la situation actuelle du marché espagnol dont les paiements ne sont plus assurés et pour satisfaire aussi aux revendications des producteurs algériens, les chiffres de ces contingents aient été sensiblement réduits par décision du gouvernement français.

Ainsi, par un acte de sa seule volonté, par une décision « unilatérale « au premier chef, le gouvernement français aurait violé cyniquement un engagement volontairement pris, consigné dans un traité, et en contre-partie duquel, d'ailleurs, l'autre partie avait, bien entendu, consenti de son côté des avantages !

Mais le plus merveilleux, c'est le prétexte invoqué : « Les paiements ne seraient plus assurés en Espagne » ! Est-ce donc que les Espagnols auraient à payer pour vendre leurs oranges et leurs tomates?

C'est, si je ne me trompe, l'acheteur et non le vendeur qui a à payer la marchandise fournie, donc, en l'espèce, le Français. C'est le Français qui a à payer et non l'Espagnol. Qu'est-ce, alors, que les paiements des Espagnols ont à faire là-dedans ?

Mais il y a plus encore. Ainsi que je l'ai expliqué dans la *R.P.* du 10 novembre, les paiements entre la France et l'Espagne doivent s'effectuer par clearing, c'est-à-dire que les acheteurs français d'oranges et tomates espagnoles n'en verseront pas le prix d'achat en Espagne, mais à la Chambre de commerce de Paris qui, elle, avec cet argent, paiera les Français qui auront vendu des produits à l'Espagne. Cet argent servirait donc précisément à effectuer les paiements qu'on prétend ne pas être assurés !

Une telle décision, si elle a vraiment été prise, est réellement formidable !

Qu'on ne s'y trompe pas ! Il s'agit là d'une question vitale pour le gouvernement espagnol. Les oranges et les tomates sont les plus importants des produits espagnols d'exportation; d'autre part, elles viennent toutes de la région de Valence, donc d'une zone entre les mains des républicains. Aussi est-ce avant tout sur l'exportation des oranges, exportation dont la campagne s'ouvre actuellement, que le gouvernement républicain compte pour se procurer les sommes nécessaires à ses achats à l'étranger. En lui supprimant, ou en lui restreignant cette exportation, on lui coupe le moyen d'acheter à l'étranger.

Est-ce que Blum va tolérer cela aussi ?

Croit-il, ce remarquable comédien, qu'il lui suffira indéfiniment de sangloter que « son cœur est avec les miliciens », tandis que son gouvernement, au mépris du Droit international, empêche la République espagnole d'acheter des armes, et qu'en violation des traités il fait payer à Franco ses minerais et empêche la République de vendre ses fruits?

Chili, Espagne, Mexique La solidarité de classes au delà des continents

On a sans doute remarqué qu'après les puissances fascistes européennes, c'est le Chili qui soutient le plus ostensiblement les rebelles espagnols. Ses ambassadeurs et délégués à Genève sont toujours là,

à point nommé, pour faire le jeu de Franco; son consul a quitté Barcelone, et ses députés réclament la reconnaissance officielle du pseudo gouvernement de Burgos.

C'est tout naturel.

L'un des principaux objectifs de la rébellion espagnole est d'empêcher la réforme agraire, de maintenir cette grande propriété féodale qui règne en maîtresse depuis des siècles dans le Centre, l'Ouest et le Sud de l'Espagne.

Or, au Chili règne le même type de propriété exactement qu'en Espagne.

L'*hacienda* du Chili central est entièrement comparable à celle de Castille ou d'Estremadure : mêmes énormes dimensions (plus de 10.000 hectares et parfois plus de 100.000); même absentéisme du propriétaire qui ne consacre même pas de capitaux — à la différence du fermier capitaliste — à l'exploitation et à l'amélioration de son domaine; même servage de fait du travailleur agricole, même misère épouvantable.

Voici, par exemple, comment le géographe Demangeon dépeint le régime agraire du Chili, d'après un récent ouvrage américain :

> Les « haciendas » sont rarement exploitées par leur propriétaire. La plupart des « hacendados » vivent à la ville, laissant à un intendant ou bien à un fermier le soin de diriger le travail... Certes, l'ouvrier agricole est légalement libre de quitter le domaine; aucun contrat écrit ne l'y attache. Mais, en fait, il y demeure lié, comme l'ont été ses ancêtres. S'il voulait s'en aller, il ne trouverait d'emploi nulle part; aucun « haciendado » ne voudrait accueillir ce transfuge. Sur le domaine, il habite une chaumière de roseaux et d'argile qui appartient au maître; il dispose d'un petit jardin pour ses légumes. Il doit au maître 240 jours de travail par an; pendant ces journées, il reçoit une ration de vivres.

N'est-ce pas là précisément, à certains détails près, le régime des haciendas espagnoles ?

Par contre, n'était-ce pas là aussi le régime des haciendas mexicaines, ces haciendas qu'évoque si puissamment le début du superbe film *Viva Villa* qui a eu, et pour cause, tant de succès en Espagne?

Seulement, le Mexique, lui, est maintenant débarrassé, grâce à vingt ans de révolution, des « haciendas » et des « haciendados »; il a libéré les « peones » qui en étaient les serfs, et, malgré les efforts désespérés des revenants, il est bien résolu à empêcher toute restauration de l'ancien régime.

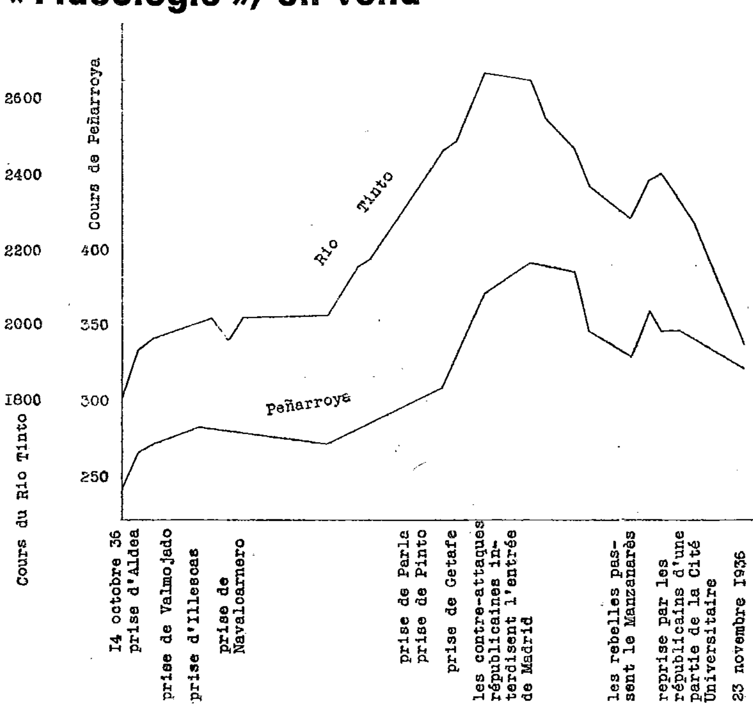
C'est pourquoi, de même que le Chili, pays de grande propriété foncière, intervient en Espagne du côté de Franco, souteneur du seigneur féodal espagnol menacé d'expropriation, le Mexique, pays maintenant de propriété paysanne, intervient du côté de la République parce que la République a promis la réforme agraire.

Qu'on cesse donc de nous fatiguer les oreilles avec les « croisades idéologiques », cette dernière tarte à la crème des gens de lettres et politiciens. Il n'y a pas, il n'y a jamais eu de croisades « idéologiques » (pas même les croisades du moyen âge. Voir, à ce sujet, Diderot); il y a seulement des luttes de classes. Mais les luttes de classes sont des luttes qui se poursuivent *internationalement*, par-dessus les frontières, par delà les continents. Il n'est pas de croisades idéologiques, mais il est des *croisades de classes*.

De « l'idéologie », en voilà

Nous avons attiré l'attention, au début des événements d'Espagne, sur l'erreur considérable qui consisterait à penser que les Etats fascistes, seuls, sont du côté des rebelles. Nous avons indiqué que l'hypocrite politique d'intervention en faveur de Franco, menée par les démocraties occidentales sous le nom de « non-intervention », était manifestement due à la puissance des intérêts capitalistes de ces pays qui sont engagés en Espagne, et dont le sort est étroitement lié à celui de la victoire de Franco, ainsi que le démontrent les cours de Bourse.

Pour faire suite au graphique que nous avions alors publié, nous publions ci-contre celui des cours du Rio Tinto (mines de cuivre espagnoles sous le contrôle anglais) et de Peñarroya (mines de plomb espagnoles sous le contrôle français) entre le 14 octobre et le 23 novembre.



Marche victorieuse des rebelles vers Madrid — Arrêt des rebelles devant Madrid

Tant que dura, de Badajoz à Madrid, la marche triomphale des Marocains et des légionnaires, les cours de l'affaire française de plomb comme ceux de l'affaire anglaise de cuivre montent à une allure record, atteignant leur maximum le jour où les troupes rebelles atteignent Madrid et où l'on pensait qu'elles allaient entrer dans la capitale sans coup férir.

Au contraire, dès que la résistance de Madrid s'avère, les cours tombent presque aussi verticalement qu'ils avaient monté, faisant un unique crochet en hausse le jour où les Marocains s'emparent

du pont des Français et s'établissent dans la Cité Universitaire.

N'est-ce pas parfaitement clair ?

Quand des intérêts capitalistes aussi puissants que Rothschild (Rio Tinto) et que Mirabaud (Peñarroya) sont à ce point solidaires d'une insurrection, comment voulez-vous que nos Etats démocratiques capitalistes puissent ne pas intervenir en faveur des insurgés ?

Ne cherchez pas ailleurs les causes de la politique franco-anglaise de « non-intervention ». L' « idéologie », c'est le portefeuille.

Vers l'Etat « totalitaire » La généralisation des lois scélérates

Ainsi donc, voici à quoi aboutit le gouvernement de « Front populaire » : une nouvelle loi scélérate.

Nous avions déjà, aux derniers temps du ministère Sarraut, dénoncé le scandale de ces partis de gauche et d'extrême gauche votant d'enthousiasme une loi sur la provocation au meurtre qui était l'extension explicite de la loi scélérate de 94; maintenant, c'est bien mieux : c'est l'application du principe même des lois scélérates aux rares délits de presse qu'elle n'englobait pas, par le transfert au tribunal correctionnel de délits qui étaient jusque-là de la compétence du jury.

Rappelons encore une fois que toutes les luttes pour la liberté, depuis les débuts de la Restauration jusqu'à 1881, ont précisément été centrées sur ce point : que les délits de presse fussent de la compétence du jury et non de la correctionnelle. L'argument fondamental et péremptoire que fournirent en faveur de ce principe, qu'ils jugeaient à juste titre comme tout à fait essentiel, tous les républicains et tous les esprits libres de ces trois quarts de siècle, était que le délit de presse étant en règle générale caractérisé essentiellement par une attaque contre le gouvernement, ce ne pouvait être des fonctionnaires du gouvernement qui en soient faits juges; le gouvernement ne pouvait être à la fois juge et partie; le jugement devait donc être rendu non par des magistrats professionnels, mais par des hommes indépendants du gouvernement : les jurés.

C'est le principe qu'aussitôt arrivés au pouvoir les républicains firent passer dans le Code, par la loi sur la presse de 1881, l'une des lois les plus fondamentales de la République.

Il fallut la terrible frousse qui s'empara des parlementaires après la bombe de Vaillant pour que ce principe fut transgressé à l'encontre des anarchistes. Ce ne fut d'ailleurs pas sans protestation des républicains. Tout ce que la Chambre comprenait de députés de gauche, non pas seulement les socialistes, mais les plus pâles radicaux, prit alors position contre cette correctionalisation des délits de presse commis par les anarchistes, en la qualifiant dès ce moment de « scélérate ». Le vieux franc-maçon Brisson fit à ce sujet un discours qui fut l'honneur de sa carrière.

Mais maintenant, ce sont ceux qui se prétendent les défenseurs de la Démocratie et de la République qui prennent eux-mêmes l'initiative d'étendre encore la correctionalisation des délits de presse, et de l'appliquer au délit pour lequel elle est la plus scandaleuse : l'accusation portée contre un homme public à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ce seront désormais les fonctionnaires de ceux qui sont accusés qui auront à juger si l'accusation est vraie ou fausse ! Le magistrat dont l'avancement dépend du ministre de la Justice devra juger en toute « indépendance » (!) si les accusations portées contre son ministre, son ancien ministre ou son futur ministre, sont des diffamations ou ne sont au contraire que l'expression de la vérité !

Cela mesure le chemin parcouru depuis cinquante ans dans le développement de l'arbitraire et dans le mépris des garanties de l'individu à l'égard de l'Etat.

On compare souvent le moment actuel à celui qui suivit l'affaire Dreyfus : le « Front populaire » à la « Défense républicaine » de Waldeck-Rousseau et au « Bloc des gauches » de Combes.

C'est vrai pour certains côtés. Dans les deux cas, il s'agit de briser une forte offensive de la « réaction », baptisée « nationalisme » en 1900, « fascisme » en 1936, et pour ce faire une certaine fraction de la bourgeoisie et la paysannerie ont partie liée avec la classe ouvrière. Mais là s'arrête la similitude.

Waldeck-Rousseau et Combes brisèrent la réaction, eux, par des lois de liberté. L'œuvre de Waldeck fut la loi sur les associations : avant celle-ci, il était interdit de former des associations sans autorisation de l'Etat; par cette loi, la formation d'associations devint libre : loi de liberté. L'œuvre de Combes fut la séparation des Eglises et de l'Etat : par elle, nul n'était plus tenu d'entretenir de ses deniers les cultes religieux : loi de liberté.

Le « Front populaire », lui, n'offre rien de semblable; en fait de liberté, il ne propose que de nouvelles entraves, de nouvelles formes de ligotage. Il y a trente ans, on abattait la réaction en accroissant les libertés; aujourd'hui, on ne voit comme moyen de s'en défendre que de restreindre la liberté. Preuve manifeste de vieillissement de la société bourgeoise !

Cependant, comme il eût été facile de profiter du cas Salengro pour étendre la liberté, pour faire une réforme profondément *démocratique !*

Que craint-on, en effet, en maintenant le jury comme tribunal dans le cas de « diffamation » contre les hommes publics ? C'est que le jury acquitte systématiquement si la diffamation porte sur un homme de gauche. Mais pourquoi cela ? Parce que le jury est composé de bourgeois. Seuls, en effet, les bourgeois, les messieurs qui ont pignon sur rue, sont membres du jury. Le remède, le remède « démocratique », se trouvait donc à portée de la main : c'était la *réforme du jury;* c'était supprimer ce privilège exorbitant que la bourgeoisie s'est réservé : le privilège de juger. Au lieu de transférer le droit de juger, comme on se le propose, du petit bourgeois indépendant qu'est le juré au grand bourgeois servile qu'est le magistrat professionnel, il fallait édicter que tout le monde serait juré, les ouvriers comme les bourgeois.

Là était la seule réforme républicaine et démocratique.

Bien entendu, aucun de nos républicains et démocrates dégénérés n'y a seulement pensé.

J'ai déjà eu plusieurs fois l'occasion de le dire. Ce qu'il y a d'effrayant dans le développement du fascisme à l'heure actuelle, c'est que ce développement ne se manifeste pas seulement dans les partis fascistes, mais autant, si ce n'est plus, dans les partis dits antifascistes. C'est une course entre les deux clans pour qui supprimera le plus d'indépendance d'esprit, le plus de libertés, le plus de garanties, à qui sacrifiera davantage le droit des individus à l'arbitraire de l'Etat et des chefs : c'est à qui ira le plus vite à l' « Etat totalitaire ».

R. LOUZON.

Trois documents sur le procès de Moscou

Les événements vont vite; on a à peine réuni les documents principaux sur le procès de Moscou du mois d'août dernier qu'un autre procès s'est déjà jugé et que d'autres se préparent.

Faut-il que l'attention cesse de se porter vers le passé, un passé pourtant tout récent, pour se fixer vers les drames présents ? Non, car ces procès s'enchaînent. Le procès Zinoviev a ses racines dans l'affaire Kirov; de même que le procès de Novossibirsk et celui qui se prépare contre Piatakov sont liés au procès de Moscou.

Comprendre les procès d'hier, c'est à moitié comprendre ceux d'aujourd'hui et de demain. Liquider les mensonges d'hier, c'est détruire d'avance ceux d'aujourd'hui.

Si l'opinion ouvrière internationale, la première émotion calmée, ne s'était pas désintéressée de la centaine d'exécutions et des milliers d'arrestations qui marquèrent l'affaire Kirov, il est probable que le procès de Moscou n'aurait pas eu lieu, les 16 n'auraient pas été fusillés. De même, en ce moment, si l'opinion internationale se laisse éloigner encore une fois, il est certain que la troisième vague d'exécutions sera plus formidable encore. De là le grand intérêt de la brochure de Victor-Serge : *16 Fusillés* (1), de celle de Sédov : *Livre rouge sur le procès de Moscou* (2), et du cahier des « Humbles » de septembre-octobre : *Dossier des Fusilleurs* (3). Il est indispensable de les lire et de les faire lire. Ces trois documents complètent ce que la *R. P.* a dit dans son numéro du 10 septembre. Ils sont de nature à montrer l'urgence d'une commission d'enquête pour sauver les militants ouvriers de Russie.

Victor-Serge trace en une quarantaine de pages, au texte tassé, le tableau d'ensemble du procès Zinoviev-Kamenev-Smirnov. Un tableau coloré, animé, qui apporte une multitude de faits mais qui, surtout, montre les principales victimes sous un jour presque nouveau. Avant de les tuer, leurs assassins ont réussi le tour de force de les faire se déshonorer. Déjà dans d'autres procès russes, nous avions vu des accusés se proclamer coupables de crimes invraisemblables. Dans le procès de Moscou, ç'a été pire encore. Victor-Serge s'efforce de laver Zinoviev et Kamenev de cette comédie des faux aveux. Il démontre qu'ils n'avaient pas plus de responsabilité dans le meurtre de Kirov qu'ils n'avaient préparé d'autres actes de terrorisme. Mais alors à quoi ont obéi Zinoviev et ses amis ? Ont-ils menti ainsi pour sauver leur vie ? Serge ne le croit pas. C'est par dévouement au parti que Zinoviev et ses amis ont fait ces dépositions mensongères, qu'ils se sont chargés d'actes qu'ils n'avaient pas commis, que matériellement ils n'avaient même pas pu commettre. Ils croyaient ainsi sauvegarder la possibilité de rester ou de revenir au parti, ce parti hors duquel rien n'est possible en Russie, paraît-il; pas même de vivre pour un bolchevik. Autrefois, nous ne comprenions pas ces rétractations tapageuses dont nous avions le fréquent spectacle. Aujourd'hui nous ne comprenons pas davantage ces dépositions mensongères. Toujours la pensée, la vérité, le respect de soi-même sacrifiés à la règle du parti. La vérité, un mot; le respect de l'homme, un préjugé. Voilà comment, de rétractations en proclamations à la gloire de Staline, les fusillés d'août sont morts déshonorés par eux-mêmes. Victor-Serge a-t-il réussi à leur rendre l'honneur ? Il a, au moins, expliqué une énigme. Il est bien certain que si Zinoviev n'avait plus rien valu, s'il n'avait pas été encore un danger pour Thermidor, si les vieux bolchéviks n'étaient pas restés un péril pour la bureaucratie russe, celle-ci ne les aurait pas fusillés.

Le compte rendu officiel du procès de Moscou, publié par le Commissariat de la Justice de l'U.R.S.S., sue l'imposture à chaque page. Sédov n'a pas de peine à l'établir dans son *Livre rouge*.

On connaît la thèse de l'accusation : Kirov aurait été tué sur l'ordre d'un Centre terroriste exécutant lui-même les instructions de Trotsky, instructions transmises à Smirnov par Sedov, fils de Trotsky. Le malheur pour cette thèse c'est que chacun de ses piliers s'effondre dès qu'on y touche. Si la dixième partie de ce dont s'accusèrent les inculpés avait été vrai, dit Sédov, ils auraient été jugés et fusillés il y a au moins deux ans. En réalité, l'assassinat de Kirov fut l'acte de quelques jeunes communistes désespérés de Leningrad, sans liaison avec quelque organisation terroriste centrale que ce fût, ni zinovietiste, ni trotskiste, ni zinovieto-trotskiste. Staline en est plus assuré que personne. Mais l'événement lui fournit un bon prétexte pour se débarrasser de toutes les variétés d'oppositionnels, des plus souples comme des plus fermes, les plus anciennes comme les plus nouvelles. Tout le monde est accusé de terrorisme. En glissant dans le nombre quelque agent double du Guépéou et de la Gestapo, voilà les accusés en même temps agents de la Gestapo.

Sédov rappelle quelques exemples d' « amalgame », l'officier de Wrangel agent du Guépéou, le consul qui s'offrait à mettre Nikolaïev en correspondance avec Trotsky; il examine quelques figures inquiétantes parmi les accusés : Berman-Iourine, Fritz David, M. Lourié, exécuteurs d'attentats qui n'eurent jamais lieu; hier dans l'appareil stalíniste en Allemagne, accusés au procès d'être en relation avec la Gestapo.

Sédov a beau jeu de montrer la fausseté de déclarations suivant lesquelles il aurait été à Copenhague avec Goltzman. Il n'a jamais été à Copenhague de sa vie. L'hôtel Bristol où Goltzman dit s'être rencontré avec lui n'existe pas; il a existé, mais il fut fermé en 1917.

Le *Dossier des Fusilleurs* des « Humbles », qui s'ouvre sur l'article de Martinet que publia la *R. P.*, contient notamment un article et une étude de Serge, l'article l'*Exécution des Seize*, donnant des renseignements poignants qui ont filtré sur l'exécution même, et ce mot de Smirnov, qui déjà devant les juges avait été le plus digne : « Nous avons mérité ça par notre attitude indigne au procès. Je me suis honteusement conduit au procès, je veux mourir en révolutionnaire. » L'étude *Ceux qu'il faut sauver*, le tableau de la répression en Russie contre les socialistes, les anarchistes, les communistes d'opposition. Wullens, dans une copieuse revue de presse, nous conserve les articles les plus caractéristiques publiés sur le procès. Quand on voudra voir jusqu'où peuvent descendre le servilisme et la bassesse humaine, on relira certains échantillons de l'*Humanité*.

Après l'affaire Kirov, l'affaire Zinoviev; après l'affaire Zinoviev, l'affaire Piatakov; après l'affaire Piatakov, l'affaire Radek, etc., etc... Piatakov, Radek qui avaient accepté de signer des articles déshonorants. Et des centaines, des milliers d'autres, noms connus, noms inconnus. Tous à défendre, tous à sauver. Il ne faut pas se lasser de réclamer la commission d'enquête qui fera justice de la justice russe.

P. M.

---

(1) Victor-Serge : *Les Seize Fusillés*, édit. de « Spartacus », 140, boul. Saint-Germain, Paris-6e. Prix : 2 fr. 25.

(2) L. Sédov : *Livre rouge sur le procès de Moscou*, Edit. Populaires, 15, passage Dubail, Paris-11e. Prix : 4 francs.

(3) *Dossier des Fusilleurs*, n° des *Humbles*, 229, rue de Tolbiac, Paris-13e. Pour nos lecteurs, ce cahier 5 francs.

STAKHANOVISME ET « SABOTEURS »

Il y a un an, la vague de stakhanovisme, à peine née, était déjà en plein épanouissement. Issue de la mine, elle promettait, par des records invraisemblables, de révolutionner la cadence d'extraction du charbon.

Les mois passèrent; les programmes des mines furent augmentés, les normes d'abatage également et les « costauds » furent décorés, tandis que grandissait une haine sourde contre eux (voir *R. P.* 212 et 221). Par-ci par-là, on signala quelques accidents — les recordmen, pour gagner du temps, ne prenaient pas toujours les précautions nécessaires — et, le 23 septembre 1936, une catastrophe vint couronner la *décade de surproductivité*, commémorative du premier anniversaire du stakhanovisme. Au fond du puits Tsentralnaïa des mines de Kémérovo (Kouzbass, second bassin houiller de l'U. R. S. S.), dix mineurs furent déchiquetés par une explosion de gaz et quatorze autres grièvement blessés. L'émoi dut être grand chez les mineurs : le stakhanovisme exécré ajoutait la mort à la misère.

Par ailleurs, malgré une propagande intense, menée par le parti et les syndicats, l'extraction du charbon restait le point faible de l'économie (seulement 85 %, puis 82 % du nouveau programme furent atteints en octobre et novembre) : on demandait trop à ces hommes mal nourris et baignant dans l'atmosphère si déprimante de normes jamais atteintes parce que constamment augmentées.

Le « tout-puissant », qui ne se reconnaît jamais de responsabilité dans les échecs de sa propre politique et les catastrophes qu'elle entraîne, devait trouver un bouc émissaire. C'est le classique saboteur qu'il vient de ressusciter.

Voilà, à notre avis, l'explication de la fusillade dernière en date, celle qui vient de clôturer le procès de Novosibirsk. Tout le reste n'a été mêlé à l'affaire que par habitude, pour profiter de l'occasion. Certes, il y a de l'espionnage allemand et du trotskisme en U.R.S.S., mais guère plus qu'ailleurs et, à les mettre partout, on s'exagère vraiment le degré de crédulité des hommes.

Après un procès public tenu à Novosibirsk (centre administratif de la Sibérie occidentale), le collège militaire du tribunal suprême de l'Union vient de condamner à mort neuf personnes, la plupart techniciens, du rayon minier de Kémérovo; huit Russes : Noskov, Choubine, Kourov, Liachtchenko, Andréïev, Kovalenko, Léonenko, Piéchékhonov, et un ingénieur allemand : Stikling. Pour ce dernier, Kovalenko et Léonenko, la peine fut commuée en dix ans de prison; les six autres furent exécutés (1).

Ils étaient accusés d'avoir saboté l'extraction du charbon, provoqué des catastrophes dans la mine et organisé des attentats contre les dirigeants du pays dans le but de diminuer la puissance militaire du pays, de renverser le pouvoir soviétique et de restaurer le capitalisme.

Ces pauvres provinciaux vivant à quelque trois mille kilomètres de Moscou, au cœur de l'Asie, devaient être pour le moins fous s'ils avaient pu nourrir des ambitions d'une telle envergure. Cette considération suffit à prouver l'artificiel de l'affaire.

Il n'y eut aucun témoin à décharge — qui oserait ? — et les faits reprochés se résument à la catastrophe citée plus haut, au mauvais état d'aération et de sécurité du travail dans la mine et à un petit accident d'automobile, sans suites, dont fut victime Molotov, président du Conseil des commissaires du peuple.

Une fois de plus, les « saboteurs » ne semblent être que de pauvres victimes sacrifiées pour détourner des vrais coupables le mécontentement légitime des travailleurs. Ceux-ci sont particulièrement miséreux dans une « brousse « nouvellement défrichée comme le Kouzbass.

Les accusés ont « avoué » tout ce qu'on voulait. Ils se sentaient si faibles en face du conformisme, de la cruauté et de la puissance du nouvel ordre social. Ils se seraient reconnu des relations avec le diable même, si on l'avait exigé. Il n'y a pas si longtemps que l'Inquisition... mais c'était une autre église !

YVON.

(1) *Izviestia* des 18, 20, 21, 22, 23 et 26 novembre 1936.

Notre deuxième tirage de la BROCHURE d'YVON est épuisé. Nous avons fait procéder à un

TROISIEME TIRAGE

Que tous nos amis nous aident à l'épuiser, lui aussi, très rapidement !

La presse ouvrière INDEPENDANTE a été unanime, aussi bien en Belgique et en Suisse qu'en France, à prodiguer ses éloges à l'œuvre de notre camarade, ainsi qu'on peut le constater par les différents extraits que nous publions en 3e page de notre couverture depuis déjà plusieurs numéros. La classe ouvrière tout entière ratifiera ces éloges, dès qu'elle connaîtra la brochure, mais il faut qu'elle la connaisse, et cela dépend de l'activité que mettront tous nos amis, nos lecteurs, nos abonnés, tous les AMIS DE LA VERITE, à la répandre. Ce n'est pas une dizaine de milliers d'exemplaires qu'il nous faudrait vendre, mais CENT MILLE au moins.

Ce serait d'ailleurs très possible, puisqu'il suffirait pour cela que chacun de nos abonnés ou lecteurs nous prenne 50 exemplaires.

Quel est le militant qui ne peut trouver à vendre 50 exemplaires d'une forte et belle brochure de près de 100 pages, dont le prix n'est que de

DEUX FRANCS

Une brochure dont TOUT LE MONDE PARLE !

Le COMITE POUR L'ENQUETE sur le procès de Moscou organise, pour le jeudi 17 décembre, à 21 heures, au Palais de la Mutualité, un

GRAND MEETING

auquel participeront : Félicien Challaye, Lucie Colliard, André Breton, Georges Pioch et différents orateurs délégués par les organisations qui demandent une enquête internationale sur le procès de Moscou.

Participation aux frais : 0 fr. 95.

Le gérant : M. CHAMBELLAND.



LA COOTYPOGRAPHIE, 11, R. DE METZ, COURBEVOIE. - DÉF. 02-60

L'OPINION DE LA PRESSE OUVRIÈRE SUR

Ce qu'est devenue la Révolution Russe

de M. YVON

Préface de Pierre PASCAL

« Les dernières pages de ce livre, qui nous ouvrent tant d'horizons, tantôt grandioses, tantôt terrifiants, sont ce que j'ai lu de plus lumineux sur le problème russe. »

(Les Primaires.)

« C'est le premier livre que nous donne un ouvrier français muni d'une grande expérience de la vie soviétique. Systématiquement, l'auteur a évité de s'égarer dans la controverse politique pour se limiter à un inventaire plus simple et plus essentiel: Comment vit l'ouvrier russe dix-neuf ans après la révolution? Comment est-il logé? Comment peut-il se nourrir? De quelles libertés jouit-il? De nouvelles classes privilégiées l'oppressent-elles? Voilà les questions auxquelles le livre d'Yvon répond grâce à une documentation abondante et sérieuse. Ce livre vous expliquera beaucoup de choses. »

(Le Rouge et le Noir), *Bruxelles.*

« Tout ce que nous savions sur le niveau de vie et le degré de liberté dont jouissent les travailleurs russes vient de nous être confirmé d'une façon pertinente, non pas par un quelconque journaliste bourgeois ou un politicien rétrograde en veine de confidences contre un régime qui leur déplaît, mais par un camarade ouvrier qui a passé onze années en Russie, vivant exactement comme n'importe quel citoyen soviétique; ce camarade nous apporte un témoignage indiscutable, et d'ailleurs jusqu'ici indiscuté. »

(Bulletin de la Chambre Syndicale Typographique Parisienne.)

« Chacun trouvera, condensée dans les 87 pages de cette brochure, une expérience qui a fait faillite à ses engagements; il verra ce que « les spécialistes, les techniciens, les initiés » ont fait des travailleurs russes : des cobayes de laboratoires livrés sans défense au bon plaisir d'une nouvelle caste qui étouffe sous ses chiffres, avec l'âme humaine, la liberté individuelle, la dignité, quand ce n'est pas la vie elle-même. »

(Le Semeur.)

« Plusieurs lecteurs nous ont demandé des précisions sur les réserves que La Patrie Humaine *a formulées à plusieurs reprises sur l'œuvre de Staline, Qu'ils lisent donc la brochure d'Yvon : ils y trouveront tous les éclaircissements voulus. »*

(La Patrie Humaine.)

« A l'heure où tant de pauvres bougres se laissent suggérer l'idée de se battre « pour la défense de l'U.R.S.S. », le témoignage d'Yvon est d'une importance capitale. Tous nos amis devraient se procurer, lire et répandre cette brochure, d'un prix modique, si riche de substance. »

(Le Barrage.)

Diffusez sans relâche la brochure d'Yvon !

L'exemplaire : 2 fr.; franco : 2 fr. 25

5 exempl. :	10 fr. franco	50 exempl. :	75 fr. franco
10 —	18 fr. —	100 —	130 fr. —

Utilisez pour vos commandes notre compte de chèques postaux :
RÉVOLUTION PROLÉTARIENNE, *54, rue du Château-d'Eau, Paris. Compte N° 734-99 Paris*